



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SÉGUR DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Comité de suivi du 29 mars 2022



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Retrouvez toutes les informations sur le site : <http://esante.gouv.fr/segur>

Merci de noter vos questions au fur et à mesure dans le fil de conversation de la réunion, un temps de réponses est prévu en fin de séance



Merci de couper votre micro lorsque vous n'intervenez pas.



Le mot d'introduction de Dominique Pon, Marguerite Cazeneuve et Laura Létourneau



Dominique Pon

Responsable ministériel au numérique en santé



Marguerite Cazeneuve

Directrice déléguée à l'Assurance Maladie



Laura Létourneau

Déléguée ministérielle au numérique en santé



Comité de suivi Ségur numérique
29 mars 2022



Lancement de Mon espace santé

Lancement de Mon espace santé en janvier 2022



Après une phase de test dans **3 départements pilotes** en 2021, le déploiement nationale de Mon espace santé à démarré en janvier.

Activez Mon espace santé dès maintenant !

Mon espace santé – qu'est-ce que c'est ?



Création automatique de Mon espace santé sauf opposition de la personne



Toutes les personnes rattachées à un régime d'assurance maladie français sont notifiées de l'arrivée de Mon espace santé



Un courrier (mail ou postal) fournit les modes d'opposition et d'accès au service



Si l'utilisateur active son accès, Mon espace santé est créé



Si l'utilisateur s'oppose, Mon espace santé ne sera pas créé



Au bout de 6 semaines après l'envoi du courrier, si l'utilisateur ne s'est pas connecté ni opposé, **Mon espace santé est automatiquement créé.** Un professionnel peut écrire au patient via sa messagerie de santé ou alimenter le DMP de la personne.

Mon espace santé – qu'est-ce que c'est ?

Mon dossier médical

Consultation et alimentation des **documents** ajoutés par l'utilisateur ou ses professionnels de santé (ordonnance, compte rendu d'hospitalisation, biologies...)

Alimentation et consultation par l'utilisateur de son **profil médical** : antécédents médicaux, vaccinations, allergies, mesures de santé, ...

Cette brique s'appuie sur l'actuel **DMP** dont l'historique est repris pour les anciens utilisateurs.



Mon agenda

Agrégations des **événements** liés au parcours de soin de l'utilisateur via un agenda.

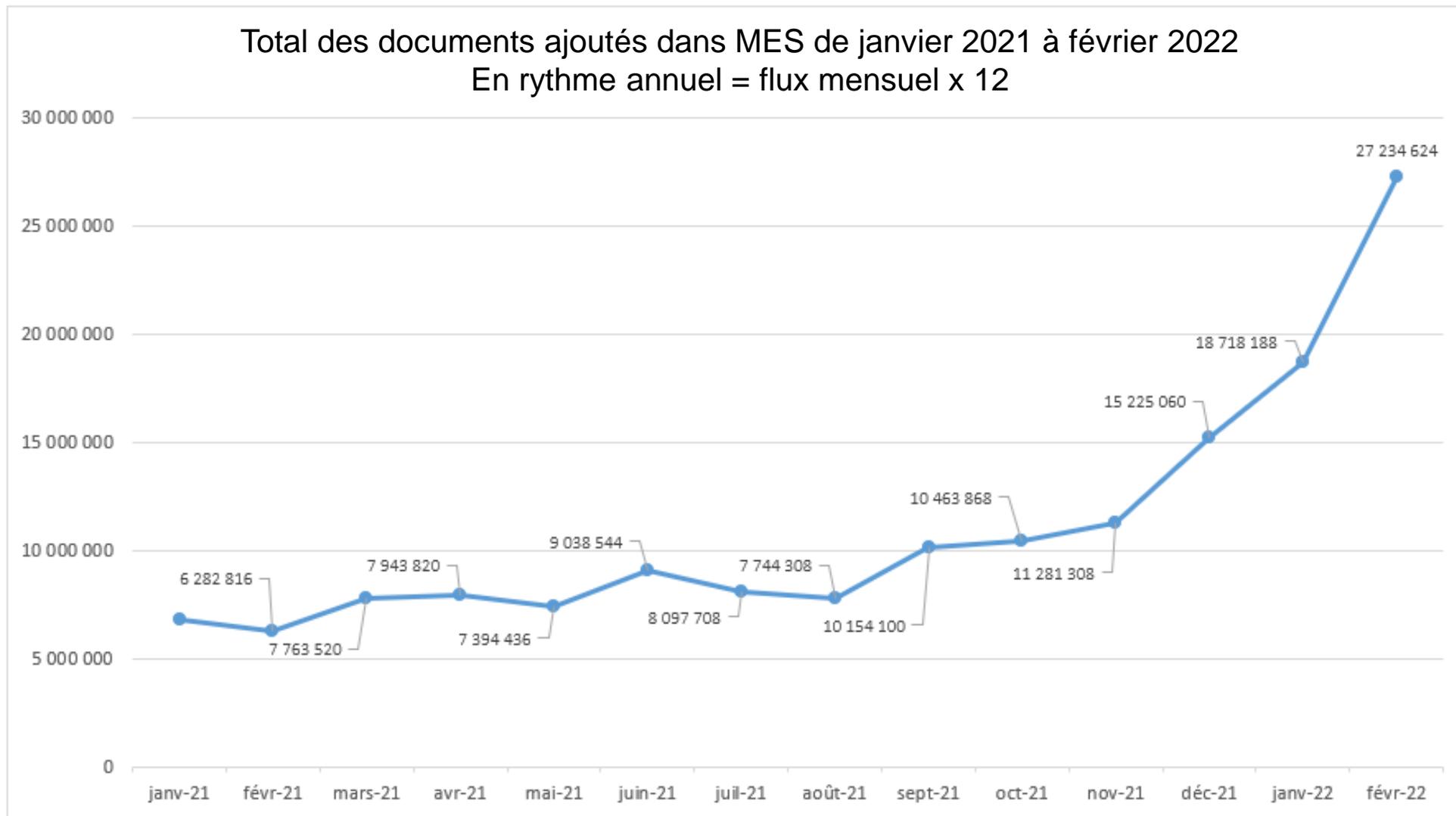
Ma messagerie

Réception en toute sécurité des informations personnelles en provenance de l'équipe de soin de l'utilisateur via un service de **messagerie sécurisée** de santé.

Mon catalogue de service

Accès à des applications de santé labellisées par l'État via un « **store** » **santé** (Portails patients, applications et objets connectés référencés).

Courbe mensuelle d'envoi de documents au DMP



La transparence sur le suivi du Ségur numérique : <https://esante.gouv.fr/segur/transparence>

Une mobilisation exceptionnelle de l'écosystème



Une mobilisation éditeurs sans précédent !

Merci aux commerciaux, ingénieurs, chefs de projets, assistants !

Les représentants professionnels 100% mobilisés !

Mobilisation régulière dans tous les travaux des TF + ateliers techniques

Un information relayée par tous les représentants professionnels

Un engagement collectif dans des pilotes pour avancer efficacement

Les pouvoirs publics solidaires de l'engagement

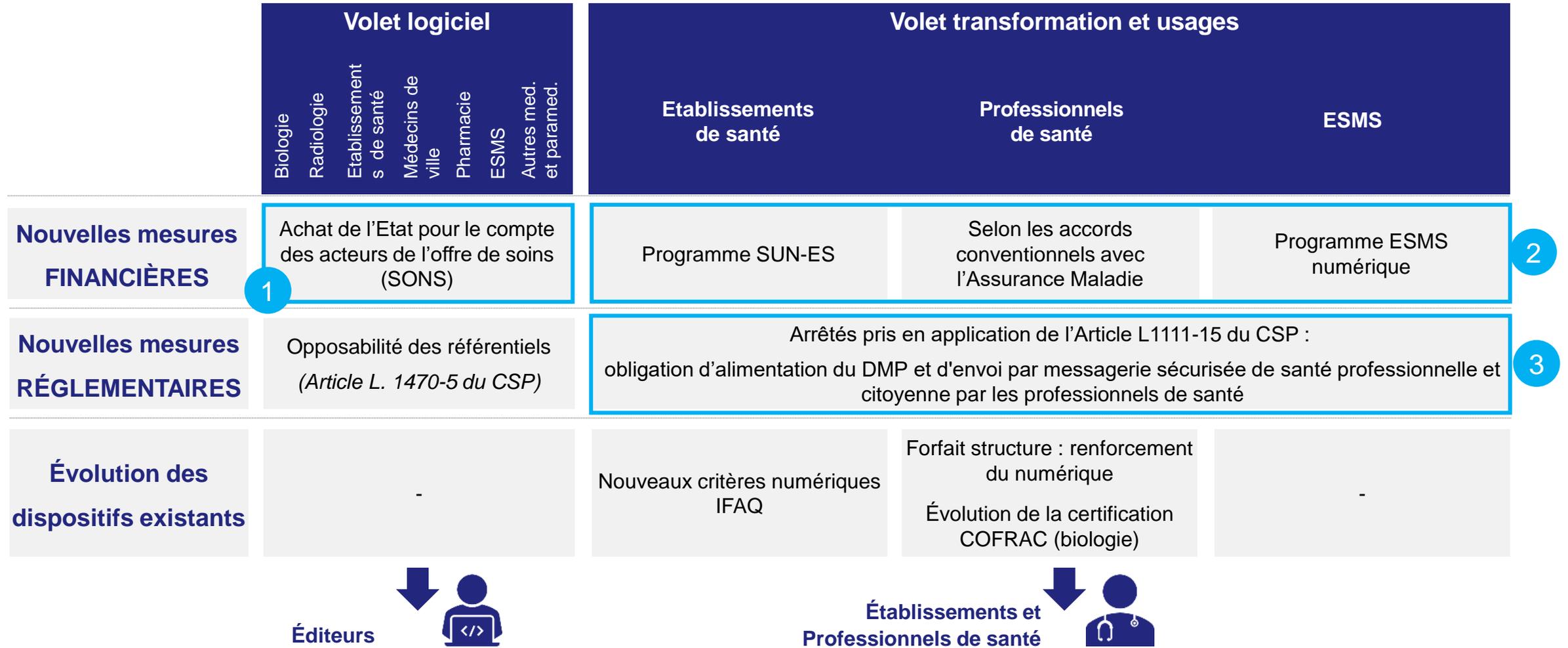
Mobilisation des CIS (campagne en cours, **20% des médecins ont eu un contact, par un CIS ou un DAM ou par webinarre !**), GRADeS, ARS

Achat d'espace de communication dans la presse professionnelle

Un processus d'amélioration continue pour accompagner la transformation



Rappel : les différents leviers du Ségur numérique



Les mises à jour des
logiciels de santé

Le développement
des usages
numériques

Le volet réglementaire



1. Les mises à jour des logiciels de santé

- ❖ Les SONS Vague 1 Hôpital / Radiologie/ Biologie / Médecins de ville
- ❖ Les nouveaux SONS Vague 1 publiés début 2022
- ❖ Les dispositifs à paraître dans les prochaines semaines
- ❖ Les dispositifs à paraître dans les prochains mois

2. Le développement des usages numériques

3. Le volet réglementaire

Rappel : le Ségur numérique finance les mises à jour des logiciels via un système ouvert et non sélectif (SONS)



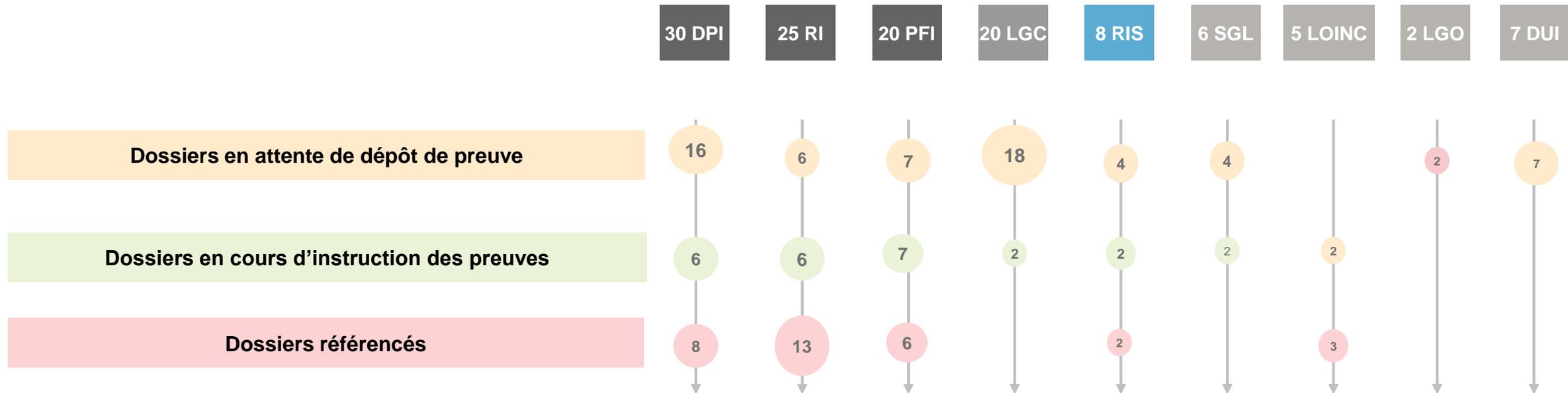
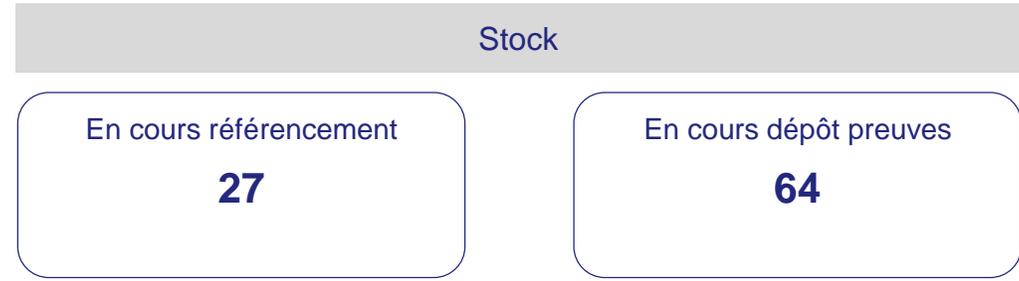
Un mécanisme « d'achat pour compte », où l'Etat finance des prestations d'équipement logiciel pour les ES / PS / ESMS, avec des dispositifs distincts pour chaque type de logiciel

Référencement de la solution logicielle par l'ANS

Commande de la Prestation Ségur par le bénéficiaire, et paiement de l'avance à l'éditeur par l'ASP

Installations de la mise à jour, et paiement du solde à l'éditeur par l'ASP

[Référencement] Bilan au 28/03/22



** Dossiers éligibles, temporalité des SONS différente des couloirs plus haut

[Référencement] Liste des éditeurs référencés et leur solution au 28/03



32 solutions référencées

Hôpital		Biologie médicale		Radiologie	Médecins de ville	Pharmacie	Médico-social		
8 DPI	6 PFI	13 RI	3 LOINC	SGL	2 RIS	LGC	LGO	DUI	
BERGER-LEVRAULT Medis	Maincare Solutions M-Crossway	GIP CPAGE C.PAGE.I	Élap Élap GAP-FACTU	PHAST Phast Mapping Ségur	<i>6 dossiers en cours d'étude</i>	NEHS DIGITAL GXD5 RIS	<i>20 dossiers en cours d'étude</i>	<i>2 dossiers en cours d'étude</i>	<i>7 dossiers en cours d'étude</i>
Capcir Cortexte	Enovacom ENOVACOM Integration Engine	GIP MIPIH PASTEL	CITYZEN ATHOME	ONAOS SAS LOINC-Mapper	CEGI SANTE LOGHOS				
Maincare Solutions M-Crossway	BERGER-LEVRAULT Medis	SIGEMS GAM V12	SOFTWAY MEDICAL HOPITAL MANAGER	Bio Logbook Bio Logbook – Transcodification					
SOFTWAY MEDICAL Hôpital Manager	LIFEN SAS LIFEN PFI	BERGER-LEVRAULT FACDIS	Dedalus France DxCare						
BERGER-LEVRAULT BL.Santé soins	Dedalus Healthcare France SantNet Box	EVOLUCARE TECHNOLOGIES MEDSPHERE	QSP Systems DOME Santé:						
Dedalus France DxCare	BERGER-LEVRAULT BL.Santé soins	Maincare Solutions M-GAM	CEGI SANTE LOGHOS						
Dedalus Healthcare France DOPASYS		Capcir CORTEXTE GAM							
Evolucare technologies OSIRIS									

[Commandes & financement] Rappels du fonctionnement du guichet de financement Ségur de l'ASP

- Pour s'enrôler et déposer des demandes de financement et de versement de l'avance, **le Fournisseur doit avoir préalablement référencé sa solution logicielle auprès de l'ANS**
- Une demande de financement se décompose en 2 étapes : **la demande d'avance** qui doit être soumise une fois la prestation commandée et **la demande de solde** sollicitée une fois la prestation réalisée.



Documents clés à disposition des industriels



Guide pratique de mise en œuvre du système ouvert et non sélectif (SONS)



Modèles de fichiers JSON pour déposer ses demandes de financement, et documentation associée



Modèles de documents Ségur (bons de commande, MOM, VA)

- Portail ASP : <https://segurnum.asp-public.fr/segurnum/>
- Page d'information sur le site de l'ASP : <https://www.asp-public.fr/aides/segur-du-numerique-en-sante-financement-lequipement>
- Toutes les ressources Ségur pour les industriels : <https://industriels.esante.gouv.fr/segur-du-numerique-en-sante/toutes-les-ressources-du-segur>

[Commandes & financement] Bilan au 27/03/22

Enrôlement

Solutions référencées

32

% de solutions référencées enrôlées

84

Commandes

Demandes d'avance validées

212

Montants engagés

2 291 022 €

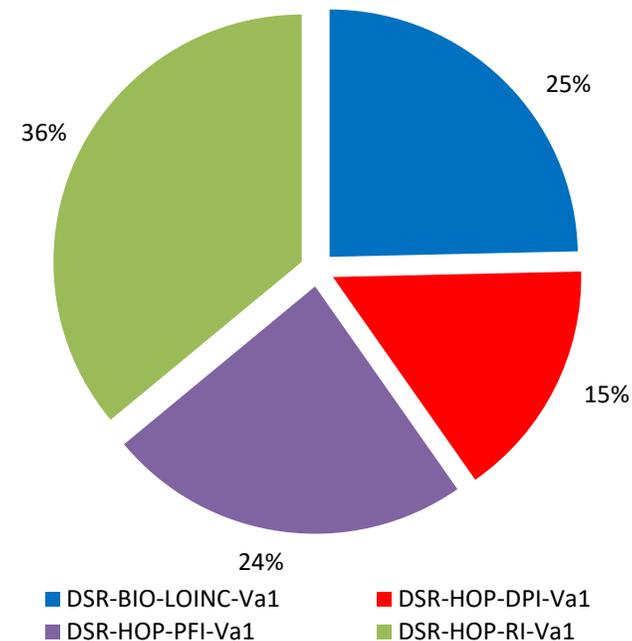
Stock

Demandes d'avance en cours de traitement

17

Dont 6 en attente de pièce complémentaire

Répartition des demandes d'avance validées par SONS



- Enjeu de déposer les commandes Ségur à l'ASP **le plus possible « au fil de l'eau »**, afin de faciliter le traitement des dossiers et favoriser la visibilité sur l'avancement du programme
- Enjeu **d'amélioration continue** du processus de dépôt des demandes de financement

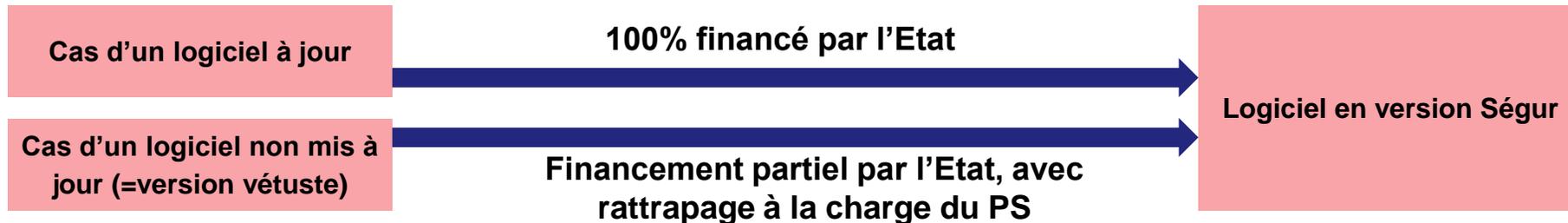
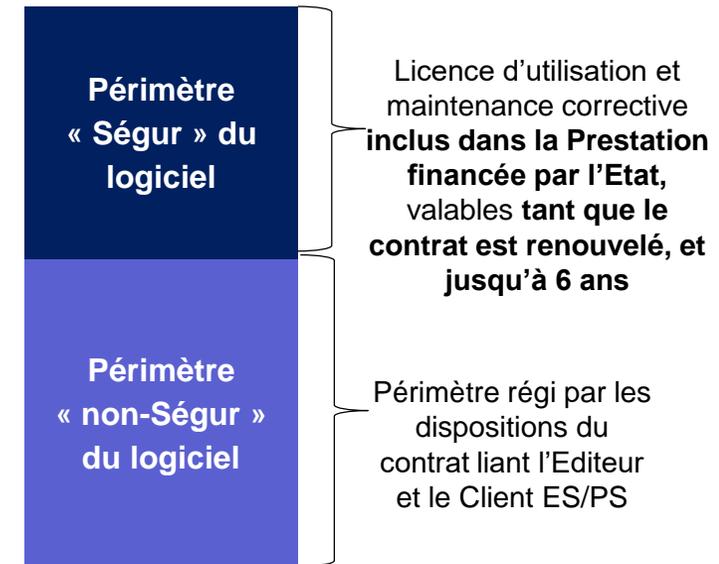
[Commandes & financement] Amélioration du processus de demande de financement pour les éditeurs



Registre des irritants	Volet d'action	Actions correctives envisagées	Etat avancement
Pouvoir solliciter l'assistance ASP Ségur avant enrôlement, voire avant référencement acquis → <u>Accès à l'AU sans N° de référencement</u>	Outil	Retrait du caractère obligatoire du N° de référencement	11/03/2022
Rejet des fichiers JSON - importation des demandes validées et rejet des demandes erronées → <u>limiter les rejets 'techniques'</u>		Simulateur JSON	24/03/2022
Pouvoir tester un fichier JSON → <u>mettre à disposition le simulateur avant enrôlement auprès de l'ASP</u>		Elargissement de l'accès au simulateur JSON	<i>En étude</i>
Rejet suite instruction pour les blocs : "Informations de la demande" -Erreur sur le montant (TTC au lieu de HT ou arrondi à l'unité au lieu du centimes) -Erreur sur la date de la commande Mauvaise information dans le champ " Bénéficiaire " au niveau du Nom - Nom structure - Nom du signataire → <u>Améliorer l'information sur l'attendu des données et pièces justificatives</u>	Communication	Enrichissement de la FAQ	24/03/2022
		Renforcement des explications dans la documentation JSON	31/03/2022
	Amélioration de la communication disponible	<i>En étude</i>	
	Accompagnement	Communication ciblée sur certains points d'éligibilité Augmentation des possibilités d'échanges via l'AU (PJ) - Dépôt d'un exemple de BDC par le fournisseur avec analyse et retour	<i>En étude</i>

- Le paiement par l'Etat vient en règlement de la réalisation d'une **Prestation** précisément définie par les textes, au bénéfice d'un **ES/PS/ESMS éligible**, par un **Fournisseur autorisé** (l'éditeur d'une solution référencée par l'ANS ou son distributeur officiel)

- Installation et configuration de la **mise à jour** pour passer à la version Ségur (**et non achat d'un logiciel complet**)
- Formation** du/des professionnels de santé, y compris par des dispositifs à distance
- Droits d'utilisation et maintenance corrective** tant que le contrat est renouvelé, et jusqu'à 6 ans, **sur le périmètre payé par l'Etat** (cf. schéma ci-contre)
- Ce qui n'est pas pris en charge par l'Etat** : le coût d'un changement complet de logiciel (**notamment pour rattrapage d'une version objectivement vétuste**), les coûts matériels et d'infrastructure (besoin d'ajouter un serveur, choix de changer les ordinateurs du cabinet, etc.), le financement de boîtes MSS pour les ES/PS non encore équipés



- Le paiement par l'Etat vient en règlement de la réalisation d'une **Prestation** précisément définie par les textes, au bénéfice d'un **ES/PS/ESMS éligible**, par un **Fournisseur autorisé** (l'éditeur d'une solution référencée par l'ANS ou son distributeur officiel)

Le prix et le paiement

- Concernant la Prestation Ségur :
 - Prix **fixé par l'Etat** pour réaliser la prestation décrite page précédente
 - Reste à charge zéro pour l'ES/PS tant que l'on reste dans ce périmètre**
 - Paiement par l'Etat directement à l'éditeur** (pas « d'avance » à verser par le PS à son éditeur), une fois la prestation réalisée.
- Concernant d'autres prestations éventuellement souhaitées : prix librement établi entre l'éditeur et le professionnel ou l'établissement de santé pour toute prestation additionnelle souhaitée par l'ES/PS, avec paiement par ce dernier

La non conditionnalité

- Impossibilité pour le Fournisseur de **conditionner la réalisation de la Prestation Ségur à un réengagement contractuel du client, ni à la souscription d'une nouvelle option contractuelle**

[Commandes & financement]

Pourquoi le devis de mon éditeur n'est pas forcément à 0 euro ?



Besoin de « rattraper » un logiciel non mis à jour depuis longtemps

- Si vous n'avez pas souscrit au cours des dernières années aux mises à jour de votre logiciel proposées par votre éditeur, votre logiciel **peut être techniquement obsolète (et présenter des risques de cybersécurité), et le passage à une version Ségur s'apparente à un changement complet de logiciel**
- Dans ce cas, votre éditeur vous proposera de **payer la remise à niveau de votre logiciel**, indispensable pour pouvoir bénéficier du passage à la « version Ségur » (certains éditeurs proposent des offres commerciales incluant des réductions par rapport au prix catalogue pour cette « remise à niveau »)

Besoin ou volonté de changer de matériel

- Dans certains cas, et **notamment pour des raisons de cybersécurité**, il peut s'avérer nécessaire de renouveler un serveur, de moderniser l'installation réseau,... L'ES / PS peut aussi en profiter pour renouveler son matériel.
- Ces **coûts d'infrastructure / de matériel ne sont pas financés par l'Etat** .

Proposition d'une option ou d'une prestation complémentaire

- Votre éditeur peut également vous proposer d'autres prestations, non financées par l'Etat. **Vous êtes alors libre d'y souscrire ou non, et votre Editeur ne peut pas vous l'imposer.**

[Commandes & financement]

Nos conseils aux éditeurs

Faites preuve de pédagogie vis-à-vis de vos clients et prospects

- Expliquez clairement **ce qui relève du financement de l'Etat**, et ce qui n'en relève pas, en vous appuyant sur la documentation disponible sur esante.gouv.fr/segur :
- Apportez une attention particulière **sur les cas des « solutions vétustes », sources d'incompréhension fréquente (et légitime) des professionnels et établissements de santé** : explicitez clairement le caractère vétuste, comparez la nouvelle dépense aux dépenses non effectués lors des mises à jour précédentes non souscrites, etc.

Mettez en place des offres commerciales adaptées

- Face à **l'investissement exceptionnel de la collectivité publique**, les éditeurs doivent également **faire leur maximum pour embarquer la plus grande part possible de leur clients et prospects**, comme certains le font déjà en proposant des offres commerciales ciblées sur les ES / PS disposant de solutions trop vétustes pour bénéficier du reste à charge zéro

Sécuriser le formalisme de vos devis et bons de commande

- Des **modèles de bons de commande Ségur** sont [disponibles sur le site de l'ASP](#)
- En cas de questions, vous pouvez **contacter le support Ségur de l'ANS** pour une **vérification du bon formalisme de vos devis et bons de commande types**.

Remontez nous vos difficultés

- Les pouvoirs publics **sont à votre écoute** pour vous aider dans le déploiement commercial du Ségur numérique, en respectant l'impartialité vis-à-vis des différents éditeurs référencés
- Des actions d'information et de sensibilisation des ES / PS **sont déjà en cours dans les territoires grâce aux ARS, aux GRADeS et au réseau de l'Assurance maladie**, et pourront être complétées selon vos remontées

[Commandes & financement]

Nos conseils aux établissements et professionnels de santé



Étudiez le devis proposé par votre éditeur

- Appuyez vous sur les **informations officielles présentes sur le site esante.gouv.fr/segur**, par exemple pour vérifier que votre logiciel est référencé Ségur
- Si certaines prestations ne sont pas prises en charge par l'Etat, **exigez de votre éditeur de vous expliciter ce qui est financé par l'Etat, ce qui ne l'est pas, et pourquoi**
- Lorsque c'est envisageable, **faites jouer la concurrence** entre les différents éditeurs référencés par l'ANS. Pensez à comparer la dépense sur plusieurs années, pour tenir compte des différents modèles de facturation des éditeurs (achat « tout compris » en une fois, abonnement mensuel, etc.)

Appuyez vous sur les équipes Ségur

- Vous pouvez solliciter **vos interlocuteurs habituels (Conseiller Informatique Services de l'Assurance maladie, GRADeS, etc.)** pour vous aider à comprendre les devis éditeurs et à choisir la meilleure solution pour vous
- **En cas de doute, vous pouvez signaler le devis reçu de votre éditeur à l'ANS**, en le transmettant via le formulaire de contact : <https://esante.gouv.fr/formulaire-question>. Cela permettra aux pouvoirs publics d'agir directement vis-à-vis des éditeurs concernés (NB : pas de traitement direct des cas individuels)

[Commandes & financement]

Ce qu'il faut retenir sur les devis Ségur

- Le financement de l'Etat **vient en contrepartie de la réalisation de la Prestation Ségur dans toutes ses dimensions** (mise à jour du logiciel, formation, etc.)
- Le reste à charge zéro est une **obligation réglementaire, mais est soumis à certaines conditions précises**
- Les pouvoirs publics prendront toute leur part pour **soutenir la mobilisation massive des industriels** dans le Ségur, au niveau national comme dans les territoires. Ils continueront également à être extrêmement attentif au respect du cadre réglementaire, et **n'hésiteront pas à agir en cas de manquements avérés.**

[Installation des mises à jour]

Synthèse des travaux à mener pour réaliser la Prestation Ségur



- La Prestation Ségur doit aboutir à la mise en place d'une version du logiciel de l'ES/PS **alimentant systématiquement le DMP des patients**. Elle nécessite certaines actions **en responsabilité de l'établissement ou du professionnel de santé**

Pré-requis à la Prestation Ségur				Réaliser la Prestation Ségur
Commander la Prestation Ségur auprès d'un Fournisseur autorisé	Pour les structures, commander le certificat logiciel auprès de l'ANS, et l'installer	Se préparer à la gestion de l'INS	Pour les ES / PS non encore équipés, se doter d'une boîte MSS	

Responsabilités de l'ES / PS bénéficiaire

- Valider la commande de la Prestation Ségur, **en signant le bon de commande correspondant**, le cas échéant après discussions avec l'industriel sélectionné
- **Programmer** la réalisation de la Prestation Ségur avec l'industriel sélectionné

- **Déléguer à l'industriel** le rôle d'administrateur technique, ou commander directement **auprès de l'ANS le certificat logiciel**

- **S'informer sur la gestion de l'INS**, et **former le personnel d'accueil**
- Dans les cas le nécessitant (hop/bio/radio), **procéder à son auto-homologation** pour utiliser le téléservice INSi de l'Assurance maladie

- **Commander une boîte MSS** auprès d'un opérateur autorisé dans l'espace de confiance par l'ANS

- **Mobiliser les équipes internes** éventuellement nécessaires
- **Suivre la réalisation de la Prestation** par le Fournisseur, et **valider sa bonne finalisation**

Responsabilités du Fournisseur

- **Etablir un devis** respectant le cadre réglementaire, et **répondre aux éventuelles questions du bénéficiaire**

- **Accompagner la structure dans les démarches** d'obtention du certificat logiciel auprès de l'ANS, ou **les mener en son nom en cas de délégation**

- **Implémenter** ce certificat sur les infrastructures adéquates

- **Interfacer le logiciel métier** avec la boîte MSS souscrite par le bénéficiaire

- **Réaliser la Prestation Ségur** dans toutes ses dimensions (installation informatique, tests, formation et prise en main du logiciel par le bénéficiaire, etc.)

[Installation des mises à jour]

Le dispositif d'animation du déploiement



Principes de déploiement

- Une **approche extensive** : pour les ES / PS, les mises à jours des logiciels s'inscrivent **dans le cadre plus large du déploiement concret des usages numériques, en lien avec la mise en œuvre de Mon espace santé**
- Un déploiement qui passe par **la mobilisation des industriels comme des établissements et professionnels de santé**
- Un **appui massif des pouvoirs publics**, tant au niveau national que dans les territoires, **grâce au réseau de l'Assurance maladie, aux ARS et aux GRADeS**
 - Description des « étapes à franchir » pour chaque couloir et chaque situation
 - Un outillage adapté, avec une documentation la plus pédagogique possible, sur le Ségur numérique, sur Mon espace santé, et sur l'articulation entre ces deux mesures phares de la feuille de route du numérique en santé
 - Des actions nationales et locales calibrées sur les priorités et difficultés remontés du terrain
 - Un suivi en cours de mise en place pour piloter au plus près le déploiement des solutions Ségur et des usages associés, et pour anticiper et déminer au plus tôt les éventuels points de difficultés

HOPITAL

Illustration
étapes de
déploiement

Sensibilisation

Projection cas
concrets

Sensibilisation
autorités
médicales

**Lancement dynamique
autour des usages**

Parcours pilote
identifié

1er pilote
déploé

Pré-requis techniques Ségur

Logiciel Ségur

Certificat Serveur

INS

MS Santé

**Déploiement
généralisé usages**

Planification
déploiement

Evaluation

Evolution réglementaire pour les SONS Vague 1 Hôpital / Radiologie/ Biologie / Médecins de ville



Référencement. Sur la date limite de dépôt du dossier complet de preuves

Report de la date au 15 Juin (initialement 15 mai) pour l'ensemble des dispositifs SONS suivants :

→ Sont concernés : MDV-LGC, HOP-DPI, HOP-PFI, HOP-RI, RAD-RIS, BIO-SGL, BIO-LOINC

A cette date, le dossier doit comporter toutes les preuves attendues. Concernant les homologations CNDA nécessaires, elles doivent être a minima en statut « en cours – actif »

Publication d'un arrêté rectificatif dans les jours prochains.

Commandes et installations. Sur les dates limites

Mise en place d'un suivi régulier avec les fédérations d'éditeurs des différents couloirs pour

- Objectiver la situation et suivre la dynamique de terrain
- Identifier les leviers d'action nécessaires côté éditeurs et pouvoirs publics

Les mises à jour des logiciels de santé

Le développement des usages numériques

Le volet réglementaire



1. Les mises à jour des logiciels de santé

- ❖ Les SONS Vague 1 Hôpital / Radiologie/ Biologie / Médecins de ville
- ❖ **Les nouveaux SONS Vague 1 publiés au T1 2022**
- ❖ Les dispositifs à paraître dans les prochaines semaines
- ❖ Les dispositifs à paraître dans les prochains mois

2. Le développement des usages numériques

3. Le volet réglementaire

SONS Officines de ville : Point sur le référencement éditeurs

12

Nombre d'éditeurs candidat Ségur

14

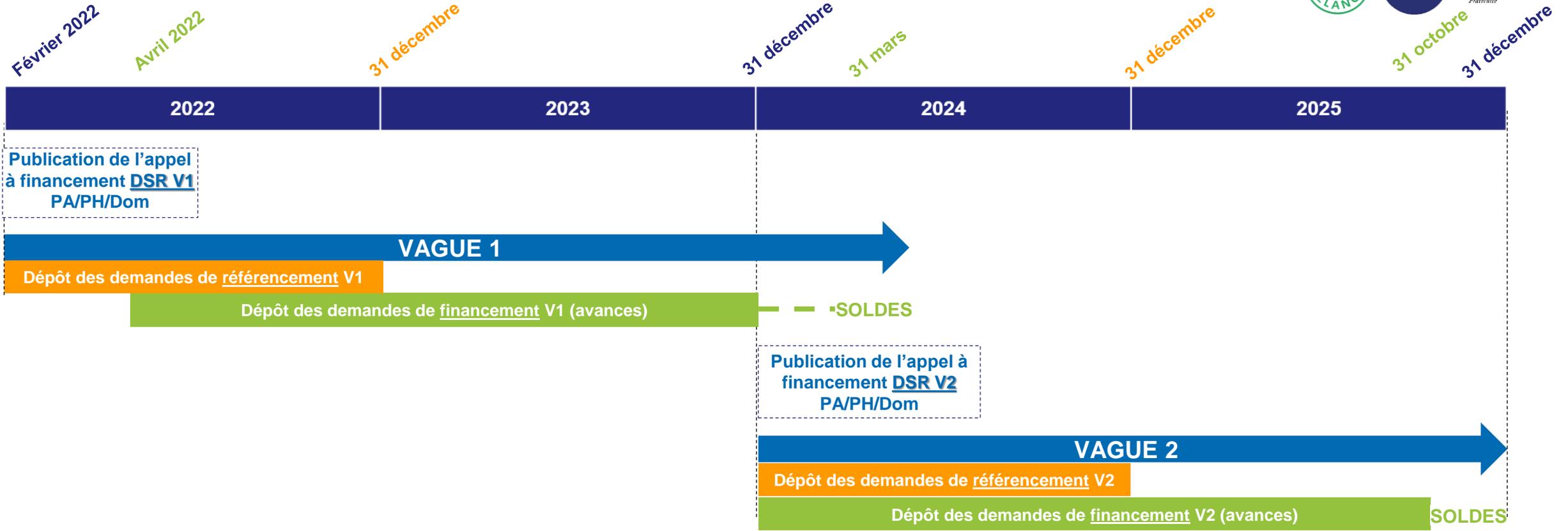
Nombre de logiciels candidat Ségur

Bilan :

- Tous les éditeurs du marché des LGO sont candidats
- Un nouvel éditeur non présent sur le marché français s'est positionné
- **Début avril** : publication sur le site de l'ANS de la liste des éditeurs et logiciels candidats Ségur.

Page Ségur officine : <https://esante.gouv.fr/segur/officine>

SONS Médico-social PA-PH-Domicile : Point d'avancement



Au 24/03, le guichet de référencement de l'ANS enregistrait **30 candidatures et 7 éditeurs en phase de dépôt de preuve** (soit plus de **85%** des éditeurs attendus)

Les mises à jour des logiciels de santé

Le développement des usages numériques

Le volet réglementaire



1. Les mises à jour des logiciels de santé

- ❖ Les SONS Vague 1 Hôpital / Radiologie/ Biologie / Médecins de ville
- ❖ Les nouveaux SONS Vague 1 publiés au T1 2022
- ❖ **Les dispositifs à paraître dans les prochaines semaines**
- ❖ Les dispositifs à paraître dans les prochains mois

2. Le développement des usages numériques

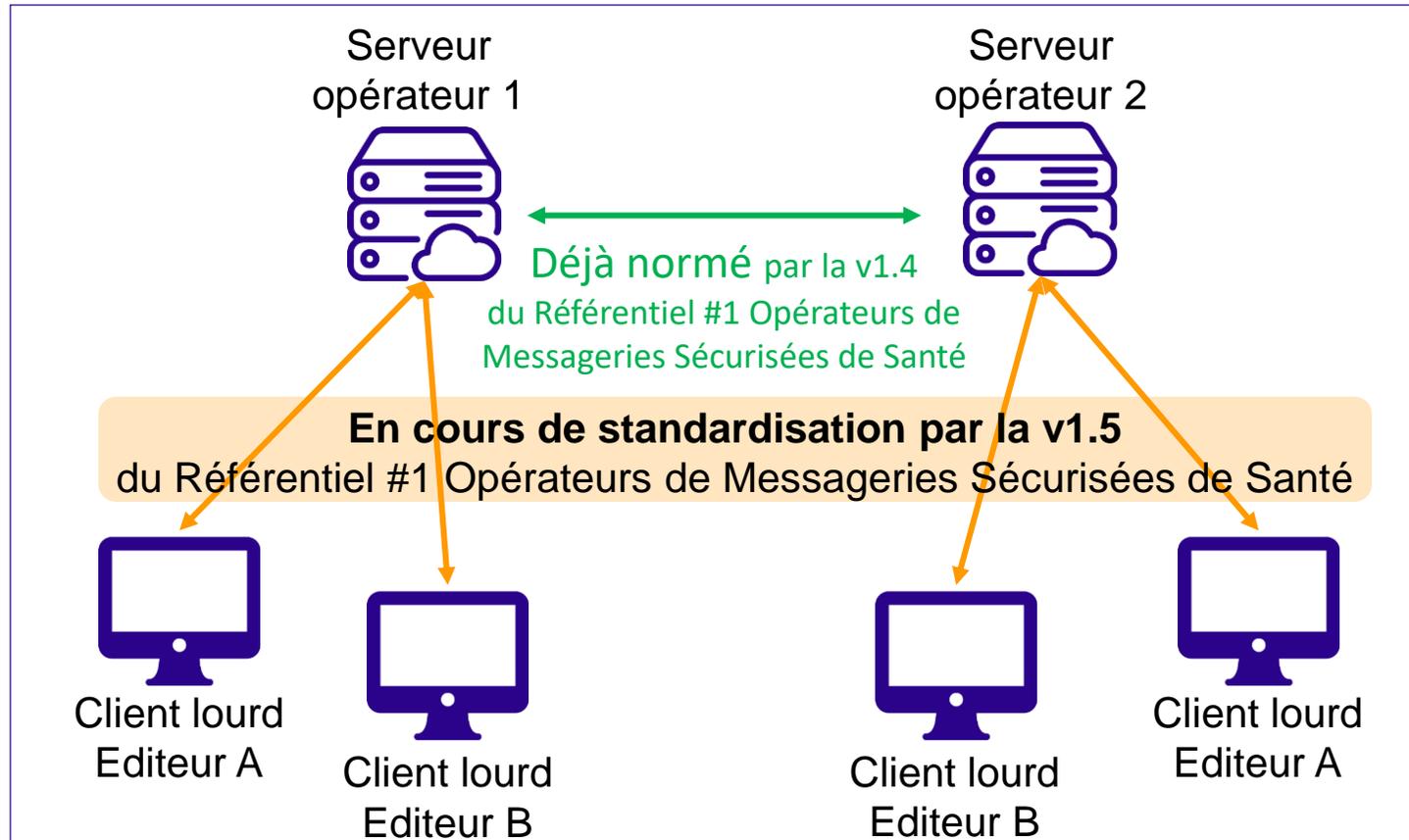
3. Le volet réglementaire

Appel à financement à destination des Opérateurs

Messageries sécurisées de santé



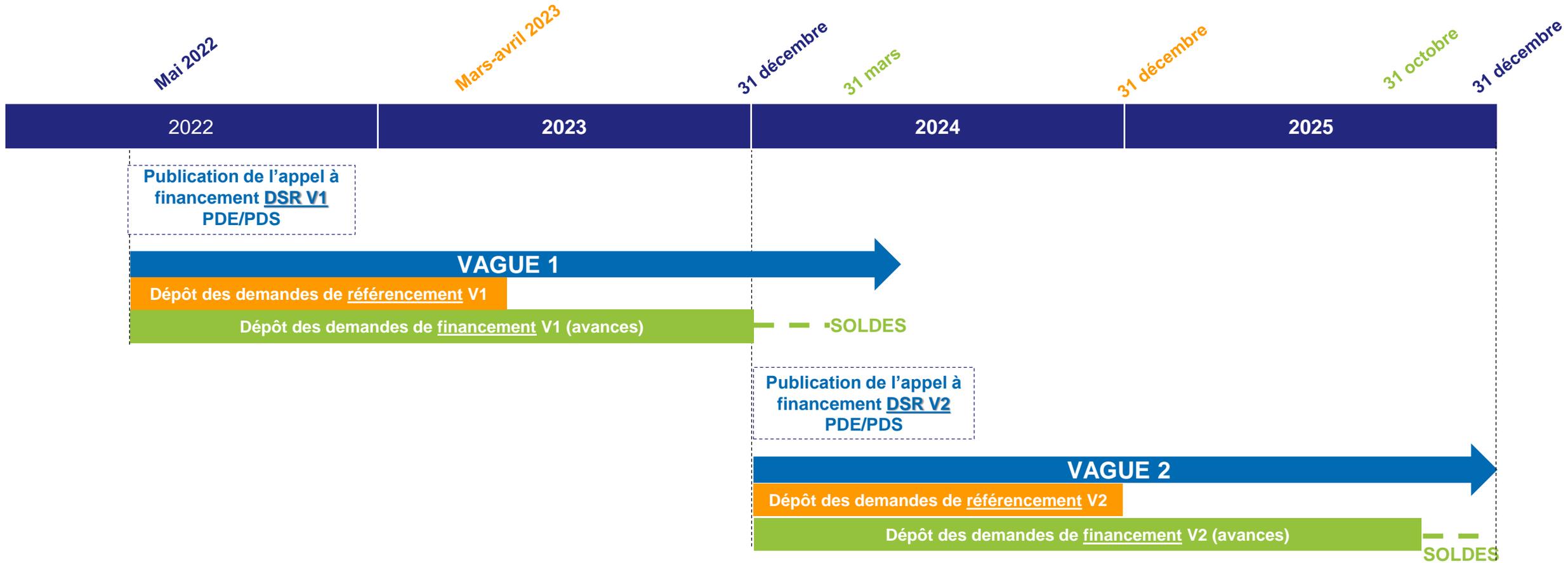
L'objectif de cet appel à financement est d'inciter les opérateurs de messageries sécurisées de santé à adopter de façon accélérée la version 1.5 du référentiel #1 Opérateur MSSanté visant à normer l'interface opérateurs-logiciels métiers. Cet appel à financement prendra la forme d'un **SONS** (système ouvert non sélectif).



Calendrier prévisionnel de l'appel à financement

- **Décembre 2021** : Constitution de la Task Force et premiers ateliers
- **28 mars** : [Mise en concertation de la v1.5 du référentiel #1 Opérateur MSSanté](#)
- **Courant avril** : Publication de l'appel à financement
- **Fin mai** : Mise à disposition de l'environnement de test/vérification opérateurs de l'API

A venir sur le couloir médico-social : protection de l'enfance (PDE) et personnes en difficultés spécifiques (PDS)



Étapes à venir



29/03

Prépublication officielle ANS du DSR V1



Mai

Publication envisagée arrêté + DSR VF Vague 1 + appel à financement



Mi-mai

Ouverture prévisionnelle du guichet de référencement

Les mises à jour des logiciels de santé

Le développement des usages numériques

Le volet réglementaire



1. Les mises à jour des logiciels de santé

- ❖ Les SONS Vague 1 Hôpital / Radiologie/ Biologie / Médecins de ville
- ❖ Les nouveaux SONS Vague 1 publiés au T1 2022
- ❖ Les dispositifs à paraître dans les prochaines semaines
- ❖ **Les dispositifs à paraître dans les prochains mois**

2. Le développement des usages numériques

3. Le volet réglementaire

Dispositifs SONS à venir dans les prochains mois



Vague 2 sanitaire
(ES, MdV, Bio, Imagerie,
Officines)

**SONS Médico-social
n°3**

**Extension du Ségur et
nouvelles Taskforces**

[Vague 2 Sanitaire] Objectifs

L'objectif du Ségur Numérique est de **généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé entre professionnels de santé et avec l'utilisateur.**

Rappel des objectifs Vague 1 :

- Alimentation du DMP pour que l'historique de santé de chaque citoyen soit consolidé tout au long de son parcours de soin et que les différents Professionnels de Santé y aient accès quand c'est nécessaire.

Objectifs Vague 2 :

- **Faciliter** l'usage par l'intégration dans les logiciels
- **Structurer** l'information
- **Traiter** les demandes & prescriptions
- **Renforcer** la sécurité

SONS vague 2 centrés sur les mêmes types de logiciels qu'en vague 1

- Partage des données image
- +** Extension à la médecine nucléaire
- En instruction : SONS PFI

[Extension du Ségur et nouvelles TF]

Lancement de nouvelles Taskforces / SONS

- **Ambition** : mise en place de dispositifs de financement des mises à jour logicielles, a minima pour les **infirmiers**, les **chirurgiens dentistes**, les **sages-femmes** et les **masseurs-kinésithérapeutes**, en exercice libéral
- Centrage de ces dispositifs sur le **déploiement des services socles** dans les logiciels (DMP, MSS, INS, PSC)

Calendrier

- Lancement des travaux de concertation au **2nd semestre 2022**
- Publication des textes réglementaires **début 2023**

Récapitulatif des dispositifs SONS de financement des mises à jour logicielles



Textes parus

- HOP – Dossier patient informatisé
- HOP – Plateforme d'intermédiation
- HOP – Référentiel d'identités
- BIO – Système de gestion de laboratoire
- BIO – Transcodage LOINC
- RAD – Systèmes d'information radiologique
- MdV – Logiciels de gestion de cabinet pour les médecins de ville
- PHA – Logiciels de gestion d'officine
- MS1 – Dossier usager informatisé PA/PH/Domicile

Textes à paraître prochainement

- MS2 – Dossier usager informatisé PDS / PDE
- Opérateurs MSS

Textes à venir S2 2022 + 2023

- MS3 – Dossier usager informatisé n°3
- Vague 2 sanitaire (HOP / BIO / RAD / MDV / PHA)
- Nouvelles TF (infirmiers, MK, Sages femmes, chirurgiens dentistes)

- En cours d'étude : dispositifs dédiés aux établissements auto-éditeurs et aux réseaux régionaux de cancérologie

Les mises à jour des logiciels de santé

Le développement des usages numériques

Le volet réglementaire

1. Les mises à jour des logiciels de santé

2. Le développement des usages numériques

- ❖ Usages numériques en ES
- ❖ Usages numériques en ville
- ❖ Usages numériques dans le secteur médico-social

3. Le volet réglementaire

Point d'avancement sur Ségur Usages Numériques pour les ES



Retour sur les candidatures retenues du Volet 1 pour la Fenêtre 1 du programme

Près de 90% des dossiers retenus sur la Fenêtre 1

879 dossiers retenus sur les 985 candidats

Environ **48%** de l'activité combinée totale retenue sur la Fenêtre 1

Environ **31%** des ES du territoire retenu sur la Fenêtre 1

Domaine 1
Documents
de sortie

DS1.1 : Alimentation du DMP en lettre de liaison (LDL)

DS1.2 : Alimentation du DMP en ordonnance de sortie

DS1.3 : Alimentation du DMP en compte rendu opératoire (CRO)

Domaine 2
Biologie

DS2.1 : Alimentation du DMP en CR de biologie

Domaine 3
Imagerie

DS3.1 : Alimentation du DMP en CR d'imagerie

La première fenêtre de mesure d'atteinte des cibles d'usage sur l'alimentation du DMP est ouverte depuis le 1er janvier et prendra fin le 30 juin.

151 établissements de santé volontaires ont été sélectionnés pour être accompagnés par les ARS et les GRADeS dans le déploiement de « Mon espace santé ».

Ambitions générales

Développer les usages autour de Mon espace santé et notamment de la MSS citoyenne

Embarquer des établissements nécessitant un accompagnement renforcé sur le numérique en santé

Disposer d'éléments de mesure de l'indicateur sur la messagerie citoyenne pour IFAQ 2023

Objectifs

Accompagnement d'un nombre significatif d'établissements pilotes de différents statuts juridiques, tailles et activités, pour leur permettre de :

- **Déployer rapidement de premiers usages autour de « Mon espace santé »** avec l'alimentation du DMP en documents de santé référencés avec une INS qualifiée et avec l'usage **de la Messagerie sécurisée de santé citoyenne de Mon espace santé et observer cet indicateur pendant la durée des pilotes.**
- Partager des éléments de mesure sur l'envoi de messages par la messagerie sécurisée de santé citoyenne ;
- Documenter le projet mis en œuvre à travers un retour d'expérience (partiel ou final) qui devra intégrer un focus particulier sur le déploiement des usages de la MSS Citoyenne.

SUN-ES - Lancement du Volet 2 sur la MSS



Suite aux travaux avec l'écosystème du dernier trimestre 2021, **le Volet 2 du programme SUN-ES qui porte sur la Messagerie Sécurisée de Santé a été lancé pour la 2e fenêtre de candidature du programme.**

Les prérequis du Volet 2 sont identiques à ceux du Volet 1, avec un prérequis supplémentaire spécifique à la messagerie citoyenne.

3 indicateurs ont été retenus, ils suivent le même principe de **progressivité des cibles et dégressivité des forfaits que le volet 1 :**

DS 4.1 : Envoi de documents de santé avec une INS qualifiée aux correspondants de santé via la MSS Professionnelle

DS 4.2 : Envoi de messages (avec ou sans pièce jointe) aux patients via la MSS citoyenne

**DS 4.3 : Présentation de la MSS citoyenne en Commission Médicale d'Établissement (CME)
(ou instance équivalente dans les GHT ou établissements privés)**

La **deuxième fenêtre de candidature au programme SUN-ES est ouverte du 1^{er} mars au 30 avril**, les établissements peuvent se positionner sur les deux volets du programme.

Plus de **quatre-vingts candidatures** ont déjà été déposées depuis le 1^{er} mars.

=> En savoir plus sur le programme : <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/segur-de-la-sante/sun-es>

=> Lien pour candidater à la fenêtre 2 : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/candidature-au-programme-du-segur-usage-numerique->

Nouvelle instruction - Bonus "alimentation du DMP par des documents historiques du DPI"

Dans le cadre du déploiement de Mon Espace Santé, le Comité citoyens et les associations représentatives des patients ont exprimé le souhait que le DMP puisse être alimenté de documents pertinents historisés dans le DPI des établissements. La mise à disposition de ces documents aux citoyens participera à l'efficacité des prises en charge lors de nouveaux épisodes de soins ou dans le cadre de parcours.

Au sein du programme SUN-ES, un dispositif supplémentaire de financement est introduit sur **l'alimentation du Dossier Médical Partagé à partir d'une partie des documents historiques** des logiciels métiers.

Ce bonus sur la reprise de l'historique, intitulé 'Domaine Ségur 1.4' (DS1.4), constitue un **financement complémentaire de 8,5 millions** d'euros aux 158 millions d'euros dédiés au volet 1 du programme SUN-ES.

L'instruction est en cours de validation par les DG ARS.

INDICATEUR DU BONUS

DS 1.4 : Parmi les patients déjà venus, taux de séjours pour lesquels au moins un document datant d'un ancien séjour a fait l'objet d'une alimentation au DMP, avec une INS qualifiée. *

Calendrier calqué sur celui du programme SUN-ES, avec les fenêtres de candidature et de mesure d'atteinte des cibles

Fenêtre de candidature	Fenêtre 2 Mars-avril 2022	Fenêtre 3 Sept.-oct. 2022	Fenêtre 4 Mars-avril 2023
Fenêtre de mesure	S2 2022 Juillet-déc. 2022	S1 2023 Janvier-juin 2022	S2 2023 Juillet-déc. 2023
Cible	50%	50%	50%
Taux (par rapport au domaine D1)	10%		

IFAQ 2022 : indicateurs numériques pressentis

Deux indicateurs numériques pressentis pour le dispositif IFAQ 2022 : ces 2 indicateurs sont issus du programme HOP'EN.

Programme Numérique	Indicateur	Intitulé	Cibles HOP'EN	Cibles pressentis pour IFAQ 2022
HOP'EN	D2.2/D6.1	Alimentation du DMP pour les patients disposant d'un DMP lors de leur admission	98% des séjours	66% des séjours
HOP'EN	D6.3	Usage d'un service de messagerie sécurisée intégré à l'espace de confiance Messagerie Sécurisée de Santé	60% des correspondants équipés d'une MSS pro	50% des correspondants équipés d'une MSS pro



Les mises à jour des logiciels de santé

Le développement des usages numériques

Le volet réglementaire

1. Les mises à jour des logiciels de santé

2. Le développement des usages numériques

- ❖ Usages numériques en établissements de santé
- ❖ **Usages numériques en ville**
- ❖ Usages numériques dans le secteur médico-social

3. Le volet réglementaire

Convention nationale avec les pharmaciens

Signature de la nouvelle convention et nouveaux volets



Signature

Nouvelle convention nationale signée le **9 mars 2022** organisant les rapports entre l'Assurance maladie et les pharmaciens d'officine



Nouveaux volets

Volet numérique négocié en cohérence avec les dispositions de l'avenant 9 à la convention médicale

Création d'un volet rémunération sur objectifs pour le développement du numérique en santé et l'amélioration de l'accès aux soins qui s'inscrit dans un nouveau contexte de généralisation de Mon espace santé répondant à un double objectif :

- Donner à chaque usager un espace sécurisé et facile d'accès regroupant l'ensemble de ses documents et informations de santé, alimentés par ses professionnels de santé et par lui-même ;
- Favoriser la coordination et la continuité des soins en améliorant le partage sécurisé des informations entre les professionnels de santé, de ville comme à l'hôpital, ainsi qu'avec le patient.



Indicateurs socles

Indicateurs socles	Rémunération	Entrée en vigueur
1 - Participer à un exercice coordonné	820 € par an	2022
2 - Disposer d'un logiciel référencé Ségur*	Gratuité de la mise en conformité des logiciels	2023
3 - Disposer d'un LAD certifié HAS	200 € par an et pendant les deux premières années civiles	Lorsque la certification des LAD par la HAS sera possible
4 - Ne pas avoir été condamné pour fraude	-	2022
5 - Utiliser de la e-prescription pour 70% des délivrances sur prescription réalisée par un professionnel de santé exerçant en ville*	-	2024

* Indicateurs autour du numérique en santé

Les mises à jour des logiciels de santé

Le développement des usages numériques

Le volet réglementaire

1. Les mises à jour des logiciels de santé

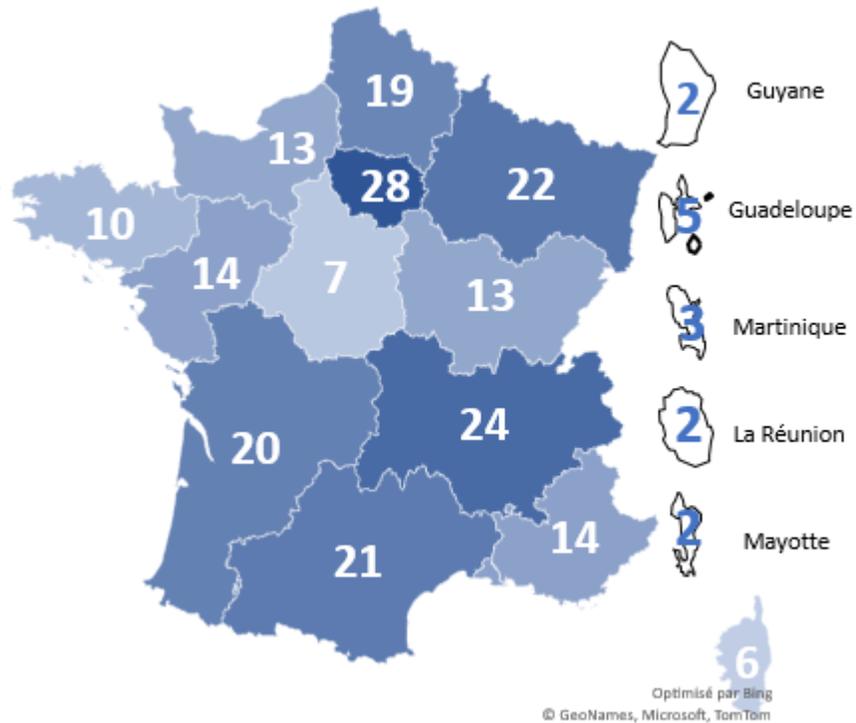
2. Le développement des usages numériques

- ❖ Usages numériques en établissements de santé
- ❖ Usages numériques en ville
- ❖ **Usages numériques dans le secteur médico-social**

3. Le volet réglementaire

ESMS numérique : Une forte dynamique engagée en 2021

111,34 M€ engagés en 2021
235 projets sélectionnés – 6 100 ESSMS embarqués



i Moins d'un projet déposé sur deux a été financé en 2021

i Près de 60% des projets 2021 non financés sont de qualité suffisante pour être acceptés

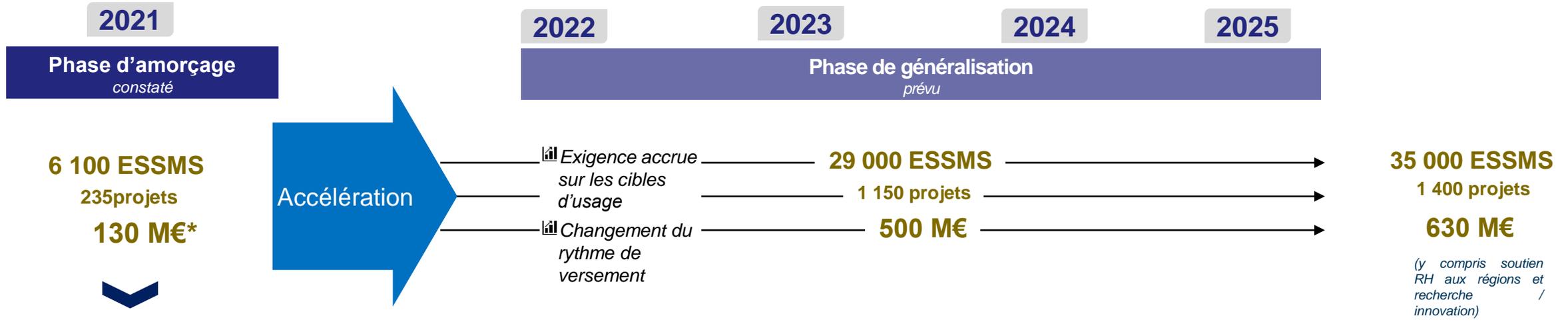
Au niveau régional, chaque projet est piloté par les risques au cours d'un dialogue de gestion continu entre le porteur et l'ARS

Les ARS suivent les risques pour chacun des projets financés :

- Risque global coût/qualité/délai
- Risque spécifique « achat »
- Risque spécifique « gouvernance »
- Risque spécifique « éditeur »
- Risque spécifique « Sécurité du SI »

Risque	cf. plan d'action détaillé									
	Risque global coût/qualité/délai	Maîtrise du risque coût/qualité/délai	Risque spécifique achat	Maîtrise du risque achat	Risque spécifique gouvernance	Maîtrise du risque gouvernance	Risque spécifique éditeur	Maîtrise du risque éditeur	Risque spécifique SSI	Maîtrise du risque SSI
Fort	Oui, par l'ARS	Fort	Oui, par le GRADeS	Fort	Oui, par l'ARS	Moderé	Oui, par le GRADeS	Moderé	Oui, par le GRADeS	Oui, par le GRADeS
Moderé	Oui, par l'ARS	Moderé	Oui, par le GRADeS	Fort	Oui, par l'ARS	Fort	Oui, par le GRADeS	Faible ou nul	Oui, par le GRADeS	Oui, par le GRADeS
Moderé	Oui, par l'ARS	Moderé	Oui, par le GRADeS	Fort	Oui, par l'ARS	Moderé	Oui, par le GRADeS	Faible ou nul	Oui, par le GRADeS	Oui, par le GRADeS
Moderé	Oui, par l'ARS	Moderé	Oui, par le GRADeS	Faible ou nul	Oui, par l'ARS	Fort	Oui, par le GRADeS	Faible ou nul	Oui, par le GRADeS	Oui, par le GRADeS
Moderé	Oui, par l'ARS	Moderé	Oui, par le GRADeS	Faible ou nul	Oui, par l'ARS	Non évalué	Pas de mesure en place	Faible ou nul	Oui, par le GRADeS	Oui, par le GRADeS
Moderé	Oui, par l'ARS	Faible ou nul	Pas de mesure en place	Faible ou nul	Pas de mesure en place	Moderé	Oui, par le GRADeS	Moderé	Oui, par le GRADeS	Oui, par le GRADeS
Moderé	Oui, par l'ARS	Moderé	Pas de mesure en place	Faible ou nul	Pas de mesure en place	Moderé	Oui, par le GRADeS	Moderé	Oui, par le GRADeS	Oui, par le GRADeS
Moderé	Oui, par l'ARS	Moderé	Oui, par une mesure nationale	Fort	Pas de mesure en place	Non évalué	Pas de mesure en place	Moderé	Oui, par le GRADeS	Oui, par le GRADeS
Moderé	Oui, par l'ARS	Moderé	Oui, par une mesure nationale	Fort	Oui, par une mesure nationale	Moderé	Pas de mesure en place	Moderé	Oui, par le GRADeS	Oui, par le GRADeS
Moderé	Oui, par l'ARS	Moderé	Oui, par une mesure nationale	Fort	Oui, par une mesure nationale	Moderé	Pas de mesure en place	Moderé	Oui, par le GRADeS	Oui, par le GRADeS
Moderé	Oui, par l'ARS	Moderé	Oui, par une mesure nationale	Fort	Oui, par une mesure nationale	Moderé	Pas de mesure en place	Moderé	Oui, par le GRADeS	Oui, par le GRADeS
Moderé	Oui, par l'ARS	Moderé	Oui, par une mesure nationale	Fort	Oui, par l'ARS	Non évalué	Pas de mesure en place	Non évalué	Pas de mesure en place	Pas de mesure en place
Moderé	Oui, par l'ARS	Moderé	Oui, par une mesure nationale	Fort	Oui, par l'ARS	Non évalué	Pas de mesure en place	Non évalué	Pas de mesure en place	Pas de mesure en place
Moderé	Oui, par l'ARS	Moderé	Oui, par une mesure nationale	Faible ou nul	Oui, par l'ARS	Non évalué	Pas de mesure en place	Non évalué	Pas de mesure en place	Pas de mesure en place
Moderé	Oui, par l'ARS	Moderé	Oui, par une mesure nationale	Fort	Oui, par l'ARS	Moderé	Oui, par le GRADeS	Fort	Oui, par le GRADeS	Oui, par le GRADeS
Moderé	Oui, par l'ARS	Moderé	Oui, par une mesure nationale	Fort	Oui, par l'ARS	Moderé	Oui, par le GRADeS	Fort	Oui, par le GRADeS	Oui, par le GRADeS
Moderé	Oui, par l'ARS	Moderé	Oui, par une mesure nationale	Fort	Oui, par l'ARS	Moderé	Oui, par le GRADeS	Fort	Oui, par le GRADeS	Oui, par le GRADeS
Moderé	Oui, par l'ARS	Moderé	Oui, par une mesure nationale	Fort	Oui, par l'ARS	Moderé	Oui, par le GRADeS	Moderé	Oui, par le GRADeS	Oui, par le GRADeS
Moderé	Oui, par l'ARS	Moderé	Oui, par une mesure nationale	Faible ou nul	Oui, par l'ARS	Fort	Oui, par le GRADeS	Moderé	Oui, par le GRADeS	Oui, par le GRADeS

ESMS Numérique : la généralisation accélère et renforce la phase d'amorçage de 2021



Cette phase a permis de mettre en place les **fondamentaux** et de fixer les **axes structurants** du programme



- 1 Proche du terrain**
ARS, GRADeS et Collectifs MS numérique sont en première ligne aux côtés des porteurs de projet
- 2 Financement à l'usage**
Des cibles d'usage pour amener une utilisation effective des équipements financés
- 3 Mutualisation**
Préparer la mise en place de moyens communs et leur pérennisation
- 4 Renforcement du système**
Des ressources pour les GRADeS, ARS et collectifs MS numérique
Des aides ciblées pour les OG de petite taille

* 111,4 M€ pour les projets + 17,8 M€ pour le soutien RH aux régions + 0,8 M€ pour la recherche



1. Les mises à jour des logiciels de santé

2. Le développement des usages numériques

3. Le volet réglementaire

- ❖ Arrêté pris en application de l'article L1111-15 du code de la santé publique

Projet d'arrêté à prendre en application de l'article L1111-15 du code de la santé publique



- L'arrêté a été pris en *compléter avec la date*
- Il s'applique, dans sa première version, aux **médecins et biologistes**.
- L'arrêté constituera une étape transitoire financée par le SONS afin de faciliter le passage vers une obligation de transmission des documents. La mise en application a été pensée de la manière suivante :

1 an pour mise en conformité :

Financement SONS pour faciliter la mise en conformité technique des logiciels de santé

Financement à l'usage issus de l'avenant 9 à la convention médicale

Après 1 an, obligation réglementaire :

Obligation de transmission des documents listés par arrêté pour les médecins et les biologistes

Possibilité de retenir un envoi quand souhaité

Aujourd'hui :

Obligations d'envoi vers le DMP et par messagerie sécurisée prévues par le code de la santé publique (notamment les articles L.1111-15, L.1112-1 et R6211-4)

Intégration très partielle des référentiels et services socles



Projet d'arrêté à prendre en application de l'article L1111-15 du code de la santé publique

Liste des documents soumis à l'obligation d'envoi précisés dans le projet d'arrêté

Liste des documents devant être reportés dans le DMP et envoyés par messagerie sécurisée aux autres professionnels et au patient	Versement au DMP	Envoi par messagerie sécurisée aux autres PS	Envoi par messagerie sécurisée au patient	Date d'entrée en vigueur de l'obligation
Le compte rendu des examens de biologie médicale mentionné à l'article R. 6211-4 du code de la santé publique (hors compte rendu produit dans le cadre d'un séjour hospitalier)	X	X	X	1 ^{er} novembre 2022
Le compte rendu des examens radio-diagnostiques (hors compte rendu produit dans le cadre d'un séjour hospitalier)	X	X	X	1 ^{er} novembre 2022
La prescription de produits de santé (hors prescription soumise à entente préalable)	X	X	X	1 ^{er} novembre 2022
Le compte rendu opératoire	X	X	X	1 ^{er} janvier 2023
La prescription d'examen de biologie médicale (pour les actes ayant vocation à être pratiqués hors séjour hospitalier)	X	X	X	1 ^{er} décembre 2023
La demande d'examen de radiologie (pour les actes ayant vocation à être pratiqués hors séjour hospitalier)	X	X	X	1 ^{er} décembre 2023
Les autres certificats et déclarations mentionnés à l'article R. 4127-76 du CSP	X	X	X	1 ^{er} décembre 2023
Les lettres et courriers adressés à un professionnel de santé (hors séjour hospitalier)	X	X	X	1 ^{er} décembre 2023



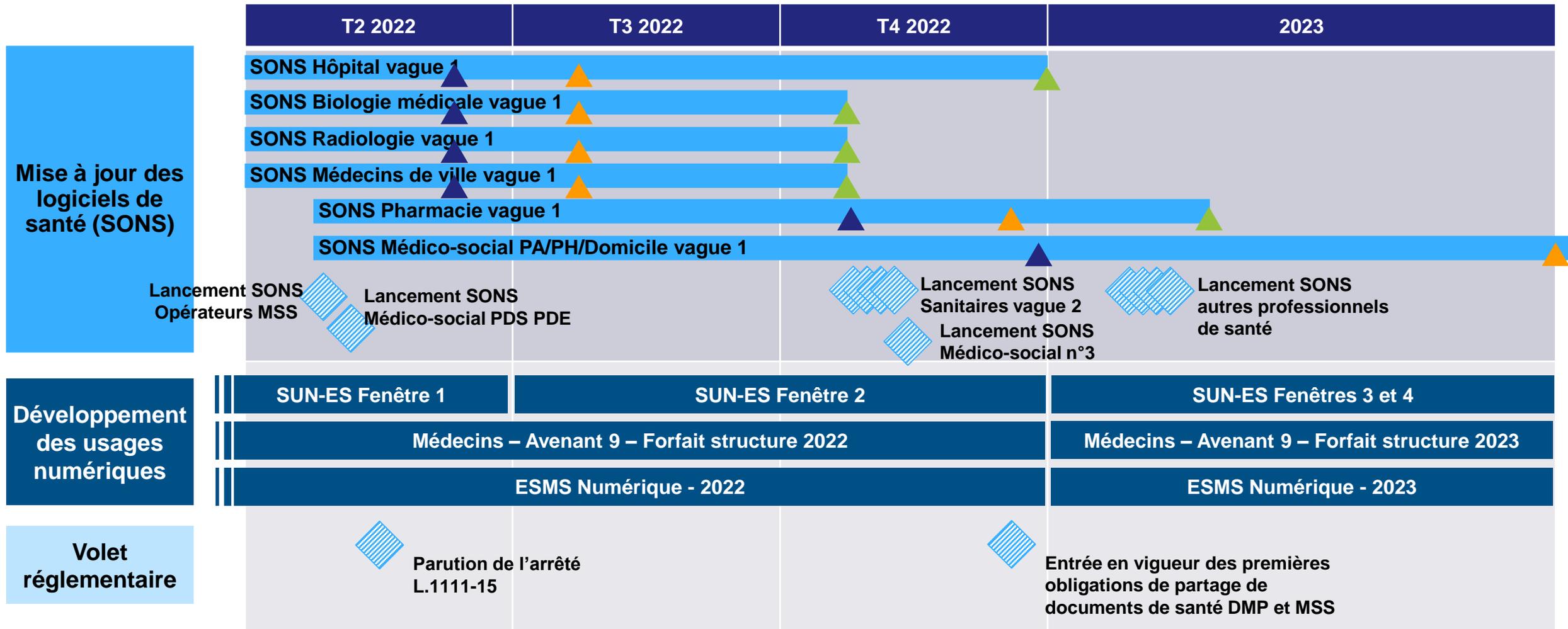
Comité de suivi Ségur numérique
29 mars 2022



SÉGUR
NUMÉRIQUE

Prochaines étapes

Les prochaines étapes du Ségur numérique





Nous vous donnons rendez-vous le
mardi 21 juin à 9h30 pour le prochain
COSUI Ségur numérique !

Réponses à vos questions





GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MERCI !



**Financé par
l'Union européenne**
NextGenerationEU